

Plan de gestion des déchets de chantier

Attestation d'élimination des déchets de chantier


 à retourner au **Service de l'Urbanisme de la Ville du Locle**

cocher ce qui convient

Hôtel-de-Ville 1, case postale 656
2400 Le Locle

 >> urbanisme.lelocle@ne.ch
2 semaines avant les travaux en tant que planification de l'élimination des déchets
**et 2 semaines après les travaux en tant qu'attestation de l'élimination des déchets
(joindre les bons de livraison, résultats d'analyses et rapports relatifs à leur élimination)**

 Entreprise: _____
 Adresse du chantier: _____
 Bien-fonds n° _____
 Type de travaux _____
 Cubage SIA _____
 Permis / SATAC N° _____

 Personne de contact: _____
 Adresse: _____
 Téléphone: _____
 Ouverture du chantier: _____
 Fin prévue du chantier: _____

Filières d'élimination ou de valorisation des déchets :

Types de déchets	Quantités prévues / évacués		Type d'élimination des déchets; installation, nom de l'entreprise, lieu, référent; stockage intermédiaire, lieu de conditionnement, etc.
	t	m3	
Matériaux d'excavation et déblais non pollués			
Matériaux d'excavation et déblais tolérés (faiblement pollués)			
Matériaux terreux non pollués			
Mat. terreux tolérés (faiblement pollués)			
Matériaux d'excavation, terreux ou déblais pollués (cf. page 2)			
Béton de démolition			
Gravats, matériaux de démolition minéraux non triés			
Enrobés bitumineux	< 250 mg/kg		
	250 - 1'000 mg/kg		
	> 1'000 mg/kg (déchet spécial)		
Fibrociment, eternit			
Plâtre			
Débris de tuiles, briques terre cuite			
Laines d'isolation minérales			
Verre			
Métaux, câbles			
Papier - carton			
EPS (sagex/polystyrène), autres plastiques (triés par sortes)			
Bois usagé			
Bois problématiques (portes, fenêtres, revêtus, peints etc.)			
Déchets incinérables			
Déchets mélangés, encombrants ou/et composites			

(suite au verso / page 2)

Types de déchets	Quantités		Type d'élimination des déchets; installation, nom de l'entreprise, lieu, référent; stockage intermédiaire, lieu conditionnement, etc.
	prévues / évacués t	m3	
Déchets contenant des PCB*			
Déchets contenant de l'amiante*			
Déchets spéciaux			
Autres déchets			

* Si les matériaux sont susceptibles de contenir des substances nuisibles à la santé (p.ex. amiante ou PCB), il convient qu'un expert effectue des analyses préalables (ordonnance sur les travaux de construction, RS 832.311.141)

Remarques:

Renseignements complémentaires:

	Auteur du projet	Maître de l'ouvrage
Nom	_____	_____
Adresse	_____ _____ _____	_____ _____ _____
Personne de contact	_____	
Téléphone	_____	
E-mail	_____	

Responsable du suivi environnemental

Nom	_____
Adresse	_____ _____ _____
Personne de contact	_____
Téléphone	_____
E-mail	_____

Dans le cas d'un chantier sur site pollué, doit être joint au présent formulaire:

- 1) avant les travaux : un rapport de gestion des déchets pollués**
- 2) après les travaux : un rapport de suivi des déchets pollués**

Une déclaration incorrecte de la gestion de déchets est sanctionnée d'une amende de CHF 300.-- (Directive du procureur général sur les dénonciations simplifiées au Service de la justice, du 17 décembre 2019).

Date

Signature